Répondu en séance

val d'oise
le département

Fabien BENEDIC
Conseiller départemental du canton d'Argenteuil 2
Conseiller municipal d'Argenteuil

Nicolas BOUGEARD
Conseiller départemental du canton d'Argenteuil 3
Conseiller municipal d'Argenteuil

Nadia METREF
Conseillère départementale du canton d'Argenteuil 2
Conseillère municipale d'Argenteuil

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 15 octobre 2019

Réf – Arg/OS/2019/0045

Madame la Présidente,

Vous proposez au vote de la prochaine séance plénière, au point 6-18 (nouvelle numérotation 6-20) l'approbation des conditions de passation et d'exécution d'une convention relative à l'aménagement du carrefour RD41 – RD311 – A15 à Argenteuil.

Comme vous le savez, nous avons eu l'occasion de débattre de ce point lors de la commission permanente du 16 septembre dernier et le président de la commission permanente a décidé de retirer ce rapport de notre ordre du jour.

Dans la mesure où ce débat a été fait en votre absence, il nous semble juste, avant notre séance plénière, de vous rappeler les points que nous avons développé et que nous réitérerons vendredi.

Comme vous le savez, notre assemblée a adopté à l'unanimité le 29 mars dernier, sur votre proposition, la prise en considération de ce projet d'aménagement avec un financement à 100% par le conseil départemental. Cette information figure dans le rapport annexé à la délibération du 29 mars et le conseiller départemental délégué aux routes a rappelé cette prise en charge dans sa courte présentation.

Les modalités de financement proposées ont évolué de manière forte suite à cette décision puisque vous proposez à présent que la ville d'Argenteuil prenne à sa charge 35% du montant des travaux.

Vous précisez que cette prise en charge par la commune résulte de demandes de travaux supplémentaires, ce qui serait d'ailleurs naturel si tel était le cas.

Or, le projet d'un montant total d'1,5 million d'euros TTC est toujours évalué à 1,5 million d'euros TTC après l'ajout théorique des 523 250 euros TTC de travaux supplémentaires demandés par la ville d'Argenteuil.

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
fabien.benedic@valdoise.fr
nicolas.bougeard@valdoise.fr
nadia.metref@valdoise.fr

Il est dès lors évident que l'argument avancé n'est pas le réel motif de cette modification.

Il se dit à Argenteuil que la raison de cette modification est la volonté du Maire de la ville de voir ce projet terminé, à toute force, avant les élections municipales, ce qui ne serait pas compatible avec le calendrier de trésorerie prévu par le conseil départemental.

Ces nouvelles modalités de financement ne sont pas dans l'intérêt des Argenteuillaises et des Argenteuillais mais elles ne sont pas non plus dans l'intérêt du conseil départemental qui affiche sa difficulté à financer ses propres investissements sur les routes départementales.

Cette nouvelle situation et le rapport que vous présentez mettent également en difficulté notre collectivité. En présentant dans un rapport des éléments manifestement inexacts pour entraîner l'approbation de l'assemblée, la délibération est juridiquement fragilisée puisqu'elle comporte une erreur de fait (CE 14/01/1916 – Camino) dans la mesure où les faits qui servent de fondement à la décision sont erronés.

Elle peut même avoir des conséquences juridiques personnelles sur la signataire de la note qui a pour objet de tromper sciemment les membres de l'assemblée délibérante.

Vous savez, Madame la Présidente, que notre groupe ne souhaite pas judiciariser les débats politiques. Nous avons des désaccords mais, le plus souvent, nous vous soutenons dans votre volonté d'actions et de développement pour notre département.

Cette question devient pourtant une question qui pose un problème de principe dans la mesure où le rapport qui nous est remis est à l'évidence erroné et que cette dissimulation semble avoir pour seul objet le soutien à un maire à quelques semaines d'une élection municipale.

Nous serions donc tenus, si cette délibération était adoptée, de saisir le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité, pour faire rapporter cette délibération pour erreur de fait.

Nous regretterions profondément d'être amenés à cette extrémité et c'est pour cela que nous préférons vous saisir en amont de notre séance plénière.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir retirer de notre ordre du jour la délibération en question afin que les travaux attendus par les Argenteuillaises et les Argenteuillais puissent se dérouler avec le calendrier et le financement adopté à l'unanimité par notre assemblée le 29 mars dernier.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre considération.

Fabien BENEDIC | Nicolas BOUGEARD | Nadia METREF

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
fabien.benedic@valdoise.fr
nicolas.bougeard@valdoise.fr
nadia.metref@valdoise.fr